

Périgueux, le 17 novembre 2015

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles publiques et des établissements spécialisés  
s/c de  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale



**Objet :** organisation du service des enseignants  
Année scolaire 2015-2016

**Réf. :** - arrêté académique du 20 octobre 2015

- loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie  
des personnes âgées et des personnes handicapées

Division  
Ressources humaines  
Vie de l'élève

N° 165

La présente note a pour objet de préciser vos obligations réglementaires de  
service au regard de l'arrêté académique du 20 octobre 2015 et de la journée de  
solidarité.

### ■ Arrêté académique du 20 octobre 2015

L'arrêté de Monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux a fixé les dates des  
demi-journées (mercredi 30 mars 2016 après-midi et mercredi 18 mai 2016  
après-midi), au cours desquelles vous travaillerez sur les thématiques suivantes :

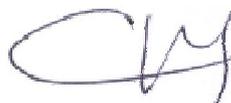
- la mise en place du nouveau cycle 3,
- l'appropriation des nouveaux programmes des cycles 2 et 3,
- la continuité pédagogique inter-cycle GS/CP et CE2/CM1,
- le nouveau projet d'école qui sera défini pour toutes les écoles d'un même  
secteur de collège.

### ■ Journée de solidarité

Compte tenu de l'importance des objets de travail déclinés ci-dessus, il a été  
retenu, suite aux travaux du dernier conseil d'IEN, que les sept heures de la  
journée de solidarité 2016, viendraient accroître le volume des heures de  
concertation dédiées à ces sujets.

Ces temps de concertation devront se dérouler entre le 7 mars et le 18 mars 2016  
et entre le 6 juin et le 17 juin 2016. Cette disposition s'appliquant à toutes les  
écoles du département, les inspectrices et les inspecteurs de l'éducation nationale  
en assureront la mise en œuvre effective.

L'inspectrice d'académie



Jacqueline ORLAY

Affaire suivie par  
Alain GRIFFOUL, IEN-A  
Vincent NAVARRO

Téléphone  
05.53.02.84.77  
Télécopie  
05.53.02.84.21  
Courriel

[ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr)

20, rue Alfred de Musset  
CS 10013  
24054 PERIGUEUX Cedex